

1. Objet du marché :

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) concernent les travaux de construction d'un orgue neuf dans l'église du Christ-Roi de RÉMERING-LES-PUTTELANGE (Moselle).

2. Présentation du projet :

Le village de Rémering-lès-Puttelage occupe une place particulière dans l'histoire de l'orgue en Lorraine. C'est là que, vers 1848, les deux frères Georges et Nicolas Verschneider ouvrirent un atelier de facture d'orgues, d'où sortirent jusque vers 1890 de très nombreux instruments de traction mécanique, destinés à des églises de Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Champagne et Pas-de-Calais. Vers 1867, Nicolas Verschneider s'associa avec son gendre Georges Krempf, sous la raison sociale de Verschneider-Krempf.

Dans l'église paroissiale de Rémering, qui fut détruite par un bombardement le 5 juin 1940, se trouvait depuis 1808 un orgue de Jean-Frédéric Verschneider l'aîné, reconstruit en 1863 par les frères Verschneider. Il s'agissait d'un instrument assez important, d'environ 25 jeux, avec positif de dos et tourelles de pédale. Il n'en a rien subsisté.

Une église entièrement neuve fut érigée entre 1955 et 1960, mais malgré quelques vellétés, elle est restée jusqu'à aujourd'hui dépourvue d'orgue. Un instrument électronique assure l'accompagnement de la chorale.

Après quarante ans sans orgue, la paroisse et la commune ont décidé de faire construire un tel instrument, dont toutes les églises des environs sont dotées. Il ne saurait être question de reconstruire l'orgue qui existait à Rémering avant 1940. La géométrie de l'église actuelle ne permet pas la construction d'une tribune pour un buffet multiple avec positif de dos et tourelles de pédale. Après une longue phase de concertations et d'études, il est apparu que seul un petit instrument placé au sol pourrait trouver place dans cet édifice.

Dans son avant-projet, François Ménissier a proposé la construction d'un instrument réinterprétant l'esthétique des ouvrages de la maison Verschneider-Krempf, proposition qui a recueilli l'adhésion du conseil de fabrique et du conseil municipal de Rémering. Il ne s'agira pas d'une copie stricte d'un orgue existant ; en particulier, le buffet sera d'une esthétique contemporaine, en harmonie avec l'architecture de l'édifice. Mais tous les éléments de la partie instrumentale et surtout les éléments les plus déterminants (mesures et alliages des tuyaux, pression, type de soufflerie, technique d'harmonisation, dimensions des gravures, etc.) devront directement prendre modèle sur les instruments anciens conservés comme témoins. Comme le fait remarquer François Ménissier, *"cette démarche nécessitera de la part des facteurs candidats une compréhension préalable du style des instruments originaux ainsi qu'une adhésion sincère à l'esprit du projet"*. Le nouvel orgue demandera une attitude créative tout en restant dans le cadre de l'esthétique sonore choisie. Outre le buffet, les libertés par rapport aux modèles concerneront l'étendue des claviers et du pédalier, le choix de la disposition des jeux, l'emprunt de jeux manuels à la pédale, une coupure entre c' et cs', ainsi qu'un accouplement des claviers manuels dans les deux sens.

D'une manière générale, le nouvel instrument sera de facture artisanale, conforme aux traditions de la facture d'orgues, avec des matériaux traditionnels, sans utilisation de matériaux modernes (sauf éventuellement pour les tables des sommiers).

3. Emplacement :

Après de nombreuses réunions de concertation et une étude acoustique menée par M. Othon Schneider (société Bruits-Sons-Musiques de Schiltigheim), un emplacement a été choisi par le conseil de fabrique. L'orgue ne pouvait être placé en fond de nef, où la hauteur disponible (seulement 3,10 m !) est manifestement insuffisante. Il ne pouvait pas davantage être placé dans le chœur : du point de vue acoustique, cet emplacement s'est avéré très défavorable, comme si la source sonore était placée à la sortie d'un pavillon et non à son entrée ; lorsque la chorale chante dans le chœur, on ne l'entend presque pas dans la nef, contrairement à ce qui se passe lorsqu'elle chante au fond de l'église.

L'emplacement retenu est donc à mi-distance de la nef, sur le côté gauche, à la hauteur des stations n° 6 et 7 du chemin de croix en vitraux, à environ un mètre de distance du mur de l'édifice, de manière à ne pas occulter ces vitraux, ce qui a été expressément demandé par la Direction de la Musique. Un plan a été établi par le président du conseil de fabrique (cf. document joint), montrant les modifications qui seront apportées à la disposition des bancs dans la moitié gauche de la nef, avec la construction d'un podium de 75 cm de hauteur derrière l'orgue pour la chorale. Ce plan indique également le volume disponible pour l'instrument, avec une largeur d'environ 4 m, une profondeur d'environ 2 m et une hauteur qui pourra aller de 4,60 m à gauche à 5,40 à droite. L'escalier d'accès au podium de la chorale pourra être déplacé dans le cas où le facteur prévoirait une console latérale.